

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 juin 2017, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Marcel Lafontaine  
M. Alain Patry  
M. Philippe St-Jacques

Mme Michelle Payette  
M. Conrad Hubert

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2017-RAG-5714 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

##### **6. Varia**

- 6.1 Premier versement de la quote part pour la Sûreté du Québec
- 6.2 Demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 6.3 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau
- 6.4 Terrain de baseball
- 6.5 Nettoyage de certaines cours

Adoptée.

#### 2017-RAG-5715 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MAI 2017**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017 en corrigeant la résolution 2017-RAG-5712 afin d'enlever le nom de Roger Pilon dans la résolution puisque celui-ci n'était pas présent à cette séance de conseil. L'erreur est survenue dû à un copier coller de l'an passé.

Adoptée.

#### 2017-RAG-5716 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 95 776.03 \$ et la liste des comptes payés au montant de 6 995.06 \$ telle que présentée.

Adoptée.

##### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 5 juin 2017 au montant de 36 385.18 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 5 juin 2017**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 407 920.43 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 7 654.84 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire pour mai 2017.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état financier pour mai 2017 ainsi qu'un état comparatif au 30 avril.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour mai 2017.

2017-RAG-5717

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LE CAMP DE JOUR**

ATTENDU QU'un montant a été budgété pour l'année 2017 afin d'aider les parents qui inscrivent leurs enfants au camp de jour de la Maison de la famille;

ATTENDU QUE le montant budgété a été inscrit dans le compte de remboursement d'inscription aux loisirs et qu'ainsi, il n'est pas clair que l'aide pour le camp de jour est incluse dans ce compte;

ATTENDU QU'il a été décidé que le remboursement cette année sera de l'ordre de 30 % de la facture totale;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que les montants mentionner ci-haut soient pris à même le compte « remboursement d'inscription aux loisirs » comme il avait été prévu au budget 2017.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5718

### **DON POUR LE RELAIS POUR LA VIE**

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ pour le Relais pour la vie et que ce don soit divisé aux participants à ce relais à Bois-Franc.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5719

### **RÉPARATION DU TROU À L'ENTRÉE DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL (SUIVI)**

CONSIDÉRANT QUE nous devons effectuer la réparation à l'entrée du chemin du Parc Industriel;

CONSIDÉRANT QUE les premiers travaux proposés qui consistaient à faire une dalle de ciment, n'ont pas été acceptés par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une nouvelle proposition de Construction Michel Lacroix et que celui-ci est convaincu que deux couches d'asphalte pourrait régler notre problème pour plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu de faire faire les travaux par Construction Michel Lacroix dès que nous aurons reçu la confirmation de Mme Vallée pour la demande au PAARRM puisque ces travaux sont inclus dans la demande.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Renouvellement de contrat pour les services centralisé d'appels d'urgence 911**

La directrice présente mentionne au conseil que le renouvellement sera dû pour le 31 décembre 2017. Celle-ci mentionne que la MRC est en pourparler avec la MRC de Pontiac à ce sujet. Ceux-ci nous proposent d'adhérer avec eux et le coût en serait probablement

diminué. La directrice demande au conseil s'ils veulent qu'elle regarde avec les autres compagnies afin de savoir combien ils nous en coûteraient de continuer seul et le conseil préfère attendre la proposition de la MRC de Pontiac.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Vacances de la directrice générale**

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra ses vacances du 31 juillet au 11 août inclusivement et elle prendra une semaine répartie (le 14 avril, le 19 mai et les 16,19 et 20 juin). Le conseil approuve les dates proposées.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Demande de remboursement pour inscription à la clinique de golf junior du Club de golf Algonquin**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande concernant le remboursement d'inscription pour la clinique de golf du Club de golf Algonquin. Le conseil est ouvert à rembourser les surplus payés dû au fait qu'un citoyen vient de l'extérieur, mais ne paiera pas pour les sports en général puisque ceci amènerait beaucoup trop de remboursement à faire pour les montants budgétés.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Congrès de la FQM**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu la documentation pour l'inscription au congrès de la FQM 2017. Certains conseillers ne sont pas encore décidés à savoir s'ils vont y aller ou non donc, ils demandent à la directrice de remettre le point à la rencontre de juillet afin de déterminer à ce moment qui veut y participer.

2017-RAG-5720

##### **SUIVI ET PRÉVISION DE RENCONTRE POUR LA GARDERIE SCOLAIRE**

Mme Carpentier de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais nous a envoyé un courriel mentionnant le montant que nous aurons à défrayer pour la garderie scolaire pour l'année 2016-17. Ce montant s'élève à environ 4 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'année se termine avec seulement 2 enfants fréquentant la garderie;

CONSIDÉRANT QUE le manque de suivi malgré des demandes répétées;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc ne poursuivra pas dans l'attente proposée l'an passé pour 2017-18, mais reste ouvert à d'autres propositions.

Adoptée.

2017-RAG-5721

**LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS**

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 5 octobre 2017, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par la conseillère Michelle Payette et résolu à l'unanimité que :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2017-RAG-5722

**LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS – MANDAT À REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2017-RAG-5721;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale ou le conseiller Philippe St-Jacques à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 octobre 2017 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

2017-RAG-5723

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Québécoise du cancer demande de l'aide financière afin que pouvoir continuer à offrir leurs services qui permet aux gens atteints du cancer et leur famille d'avoir un endroit pour héberger lors de traitement en dehors de leur région et qu'ils offrent aussi un service d'information et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes une région éloignée des grands centres et que ce service peut-être très utile pour les citoyens qui sont atteint d'un cancer et pour leur famille;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ à la Fondation.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5724

### **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 78660 (#77)**

La directrice mentionne au conseil qu'il y a une erreur dans le règlement de zonage 78660. En effet, au chapitre VII – Usages autorisés dans les marges, article 7.1 – usages et constructions dans la marge avant, il n'est pas inscrit que les puits et installations septiques sont autorisés alors qu'il y a déjà, sur le territoire, plusieurs immeubles qui ont, dans la marge avant, un puits ou une installation sanitaire.

CONSIDÉRANT QUE les installations septiques qui sont déjà installées dans la marge avant sur le territoire ont toutes été construites suite à l'obtention en règlement d'un permis de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans l'avenir, il y a encore possibilité qu'un puits ou une installation septiques soit installé dans une marge avant;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'ajouter le point suivant à l'article 7.1 :

- les puits et installations septiques à condition qu'ils ne soient pas situés à moins de trois (3) mètres des lignes de propriété.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Camion de la municipalité**

La directrice mentionne au conseil que le camion de la municipalité se fait vieux et que la carrosserie est de plus en plus rouillée. De plus, le fait que le camion n'est pas 4X4 est souvent problématique l'hiver. Elle demande au conseil quel est son intention vis-à-vis le camion. Comme la mécanique du camion fonctionne bien encore, il va attendre au prochain bris et il prendra une décision à cet effet par la suite.

2017-RAG-5725

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE «BOUTON-PANIQUE»**

CONSIDÉRANT QUE la population ce fait de plus en plus vieillissante et qu'il est bon d'avoir des services afin que les gens puissent rester dans leur maison plus longtemps sans danger;

CONSIDÉRANT QUE le Bouton-panique est un appareil branché directement via le téléphone de l'abonné et que lorsque l'abonné a

besoin d'aide, celui-ci appuie sur son bouton déclencheur qu'il porte sur lui. Ce faisant, l'appareil compose immédiatement les numéros de téléphone des répondants préprogrammés à l'appareil. Le répondant reçoit un message via le téléphone signalant que l'abonné a besoin d'aide.

CONSIDÉRANT QUE ce genre de bouton offre une grande sécurité aux personnes âgées dans le cas où ils tombent ou qu'ils sont en danger quelconques;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de donner un don de 100 \$ à la Coop de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau afin de les aider à pouvoir continuer à offrir ce service aux personnes qui en ont besoin.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5726

#### **DON AU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don afin d'organiser une soirée de remerciement pour les bénévoles du Club des petits déjeuners;

CONSIDÉRANT QUE sans le travail de nos bénévoles, les enfants n'auraient pas la chance d'avoir de bons déjeuners dans nos écoles;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin d'aider à organiser leur soirée de remerciements tant mérité.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Installation d'une radio à Bois-Franc**

La directrice informe les conseillers que la municipalité d'Aumond installera, sur une tour à Bois-Franc, une radio pour la communication entre les casernes d'incendie d'Aumond, Grand-Remous et Montcerf-Lytton.

2017-RAG-5727

#### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveau 1 et 2 transférées ainsi

que de route locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif de routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

- sécurité
- chaussée
- drainage
- abords des routes

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- achat de véhicules (camionnettes, camions, etc.)
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.)

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité de Bois-Franc demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

- De transmettre copie de la présente résolution à M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, à la Fédération Québécoise des municipalités, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la députée Madame Stéphanie Vallée.

Adoptée.

2017-RAG-5728

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES**

La directrice présente au conseil le renouvellement des assurances pour tous les bâtiments. Le montant totale de la police est de 9 675 \$ pour 2017.



Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler notre contrat d'assurances tel que présenté par notre courtier.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5729

### **TRAVAUX SUR LES CHEMINS VERSUS FRAIS DE DÉPLACEMENT**

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux sur les chemins municipaux, les conseillers responsables de la voirie sont souvent très présents sur les lieux des travaux afin d'en faire le suivi et la vérification;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces mêmes travaux, les conseillers responsables doivent souvent se déplacer plusieurs fois afin d'aller voir les entrepreneurs et qu'ainsi, leur déplacement est plus élevé qu'à l'habitude;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est résolu que les frais de déplacement soit défrayés lors de travaux spécifiques où il y a plus de déplacement qu'à l'habitude.

### **Le vote a été demandé**

Contre : Le conseiller Marcel Lafontaine

Pour : Le conseiller Alain Patry, le conseiller Philippe St-Jacques et le conseiller Conrad Hubert

Neutre : La conseillère Michelle Payette

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Adhésion à la PERO**

La directrice présente au conseil une demande d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme. Le conseil ne désire pas adhérer cette année faute de budget.

2017-RAG-5730

### **TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.220.00.721	Bornes sèches et schéma	2 000 \$
Vers :	02.140.00.141	Salaire régulier - greffe	2 000 \$
De :	02.130.00.729	Matériel informatique	1 900 \$
Vers :	02.140.00.141	Salaire régulier - greffe	800 \$
Vers :	02.140.00.670	Fournitures - greffe	1 100 \$

De : 02.451.10.446	Enl. ordures/contrat	10 047 \$
Vers : 02.451.10.447	Accès écocentre	10 047 \$

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Remerciement suite à un don**

La directrice présente au conseil une lettre de remerciements de Voix et solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau. Ceux-ci nous remercient pour le don que nous leur avons envoyé.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Résolution de la municipalité de Low**

La directrice informe le conseil que la municipalité de Low ainsi que d'autres municipalités du sud de la MRC ont pris la décision de séparer les coûts pour le projet des bouées de la rivière.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Accusé réception de notre lettre au MTQ**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu la lettre de la députée Mme Stéphanie Vallée indiquant qu'elle a bien reçu la copie de la lettre envoyée au MTQ afin d'obtenir de l'aide financière pour la réparation du trou à l'entrée du chemin Parc Industriel.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Confirmation du montant reçu de Recyc-Québec**

La directrice mentionne au conseil que le montant de retour de Recyc-Québec s'élève à 3 694.11 \$ pour l'année 2016.

2017-RAG-5731

##### **PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE PART POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'effectuer le premier versement de la quote part pour la Sûreté du Québec au montant de 13 537 \$.

Adoptée.

##### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5732

##### **DEMANDE DE SUBVENTION À MME STÉPHANIE VALLÉE (PAARRM)**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de faire parvenir à Madame la Députée Stéphanie Vallée une demande

d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin de faire la réparation du trou à l'entrée du chemin Parc Industriel ainsi que du rechargement sur le chemin Lafontaine.

Adoptée.

2017-RAG-5733

### **REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'eau est un grand atout dans notre région et que vu le nombre de lacs, le tourisme est très basé sur nos plans d'eau;

CONSIDÉRANT QU'IL est très important de prendre soin de nos plans d'eau afin de pouvoir continuer à les utiliser et que pour cela, il faut mettre tout en œuvre pour les protéger de toutes bactéries ou espèces venant d'autres lacs qui pourraient les contaminés;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement fait un travail énorme tant au niveau des emplacements pour le nettoyage de bateaux que sur la sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'adhérer au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 250 \$.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Terrain de baseball**

Un retour sur les réparations à faire dans le champ de balle. La mairesse mentionne qu'elle a obtenu le nom de la personne responsable des loisirs à Maniwaki afin de savoir quelle matériel ils ont utilisés pour leur champ, car les joueurs disent que ça va très bien. Elle n'a pas réussi à le joindre encore donc, nous y reviendrons dès que nous aurons les informations. De plus, les conseillers demandent à la directrice de faire l'achat d'un cadenas avec plusieurs clés que nous pourrons laisser à tous les responsables pour qu'ils puissent ranger les nouveaux coussins que nous venons d'acquérir afin de les préserver plus longtemps.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Nettoyage de cour**

Certains conseillers rapportent à la directrice que nous avons quelques cours qui auraient besoin de nettoyage. La directrice prend en note les adresses indiquées et elle s'occupera de faire un suivi avec eux.

2017-RAG-5734

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale